



## Conseil des ministres – 16 MAI 2024

ODJ	SYNTHESE
<p>Point 1</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 2 mai 2024</p>	/
<p>Point 2</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 2 mai / 2024</p>	/
<p>Point 3</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Arrêts prononcés par la Cour Constitutionnelle (ARP 24-037)</p>	Le Gouvernement a pris acte des arrêts prononcés par la Cour Constitutionnelle.

<p>Point 4</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Désignation des membres permanents et des invités permanents au sein de la plateforme permanente de dialogue et de concertation du non-marchand (PPDCNM), instaurée auprès de Brupartners</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a, conjointement avec les exécutifs de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française, désigné les membres permanents effectifs et suppléants de la plateforme permanente de dialogue et de concertation du non-marchand. Le Gouvernement a également désigné le membre représentant Actiris, invité permanent, et pris acte de la désignation par le Ministre-Président de son représentant au sein de la plateforme.</p>
<p>Point 5</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Programme FEDER 2021-2027 de la Région de Bruxelles-Capitale OS 1.1. "Amélioration des capacités de recherche et d'innovation" - Actions 2 à 5 Sélection des projets et arrêtés de subvention</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi VERVOORT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé la sélection de 4 projets dans le cadre de l'appel à projet OS 1.1. "Amélioration des capacités de recherche et d'innovation" - Actions 2 à 5 du programme FEDER 2021-2027 de la Région de Bruxelles-Capitale et d'affecter un budget de 12.158.586,33 € euros aux bénéficiaires de ces projets. Les projets retenus devront être mis en œuvre au plus tard pour le 31/12/2029 et opérationnels pour début 2031.</p>
<p>Point 6</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Programme FEDER 2021-2027 de la Région de Bruxelles-Capitale OS 2.1.3 - Amélioration de la performance énergétique du parc de logement locatif social et modéré existant Sélection des projets et arrêtés de subvention</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi VERVOORT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé la sélection de 11 projets dans le cadre de l'appel à projet OS 2.1.3 - Amélioration de la performance énergétique du parc de logement locatif social et modéré existant du programme FEDER 2021-2027 de la Région de Bruxelles-Capitale et d'affecter un budget de 25.659.941,00 euros aux bénéficiaires de ces projets. Les projets retenus devront être mis en œuvre au plus tard pour le 31/12/2029 et opérationnels pour début 2031.</p>

<p>Point 7</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Programme FEDER 2021-2027 de la Région de Bruxelles-Capitale OS 1.2.1 (Action 1) - Développement de nouveaux outils numériques publiques à destination des citoyens, entreprises et pouvoirs publics Sélection des projets et arrêtés de subvention</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi VERVOORT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé la sélection de 9 projets dans le cadre de l'appel à projet OS 1.2.1 (Action 1) - Développement de nouveaux outils numériques publiques à destination des citoyens, entreprises et pouvoirs publics du programme FEDER 2021-2027 de la Région de Bruxelles-Capitale et d'affecter un budget de 25.953.425,88 euros aux bénéficiaires de ces projets. Les projets retenus devront être mis en œuvre au plus tard pour le 31/12/2029.</p>
<p>Point 8</p> <p>Cabinet proposant : E.V.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avenant à la convention du 08/12/2022 conclue en exécution de l'arrêté du Gouvernement du 08/12/2022 octroyant une subvention de 218.500 € à l'administration communale d'Ixelles pour la mise en œuvre de mesures d'accompagnement du scénario de circulation de la maille Flagey-Etangs dans le cadre du Contrat Local de Mobilité Flagey-Etangs ;</li> <li>• Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du 08/12/2022 octroyant une subvention de 737.550 € à l'administration communale d'Ixelles pour des travaux d'infrastructure et des études de conception de réaménagements d'espaces publics en voiries communales dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Local de Mobilité Flagey-Etangs.</li> </ul>	<p>Sur proposition de la Ministre de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière, Elke Van den Brandt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé d'approuver :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'arrêté modifiant l'arrêté du 08/12/2022 octroyant une subvention de 737.550 € à l'administration communale d'Ixelles pour des travaux d'infrastructure et des études de conception de réaménagements d'espaces publics en voiries communales dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Local de Mobilité Flagey-Etangs</li> <li>• Les avenants aux conventions conclues en exécution des arrêtés de subvention suivants :</li> <li>• Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une subvention de 218.500 € à l'administration communale d'Ixelles pour la mise en œuvre de mesures d'accompagnement du scénario de circulation de la maille Flagey-Etangs dans le cadre du Contrat Local de Mobilité Flagey-Etangs ;</li> <li>• Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du 08/12/2022 octroyant une subvention de 737.550,00 € à l'administration communale d'Ixelles pour des travaux d'infrastructure et des études de conception de réaménagements d'espaces publics en voiries communales dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Local de Mobilité Flagey-Etangs.</li> </ul>

<p>Point 9</p> <p>Cabinet proposant : E.V.</p> <p>Accord-cadre de travaux et fournitures nécessaires pour le retrait, le déplacement et le renouvellement d'équipements téléphoniques, d'installations de diffusion de messages aux voyageurs, d'équipements pour la sécurisation de locaux sensibles et l'aménagement de volumes en locaux techniques dans les ouvrages des transports en commun de la Région de Bruxelles-Capitale – Procédure ouverte – Marché de travaux – Approbation du Cahier Spécial des Charges n° I3341.</p>	<p>Sur proposition du Ministre Elke VAN DEN BRANDT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé une procédure ouverte pour un accord-cadre pour les travaux et fournitures nécessaires pour le retrait, le déplacement et le renouvellement d'équipements téléphoniques, d'installations de diffusion de messages aux voyageurs, d'équipements pour la sécurisation de locaux sensibles et l'aménagement de volumes en locaux techniques dans les ouvrages des transports en commun de la Région de Bruxelles-Capitale.</p>
<p>Point 10</p> <p>Cabinet proposant : E.V.</p> <p>financement des travaux d'entretien de la piste cyclable sur le boulevard du Souverain par la Fondation Roi Baudouin via le fonds « Bikes in Brussels »</p>	<p>Sur proposition de la Ministre Elke Van den Brandt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé de signer la convention pour le financement du projet « upgrade boulevard du Souverain » par le fonds « Bikes in Brussels » de la Fondation Roi Baudouin.</p>
<p>Point 11</p> <p>Cabinet proposant : E.V.</p> <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une subvention de 62.475,00 EUR à l'administration communale de Forest pour des travaux de marquages cyclables dans le cadre du CLM Neerstalle.</p>	<p>Sur proposition de la Ministre de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière, Elke Van den Brandt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé d'octroyer une subvention de 62.475,00 € à l'administration communale de Forest pour des travaux de marquages cyclables dans le cadre du CLM Neerstalle.</p>

<p>Point 12</p> <p>Cabinet proposant : E.V.</p> <p>Entretien, renouvellement et peinture des garde-corps métalliques sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.</p>	<p>Sur proposition de la Ministre Elke Van den Brandt, le Gouvernement bruxellois a approuvé le cahier spécial des charges n° BMB/DPO-DPK/O23.037 : « Entretien, renouvellement et peinture des garde-corps métalliques sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale » pour un montant estimé de 1.989.047,01 € TVAC et a chargé son Ministre ayant la Mobilité, les Travaux Publics et la Sécurité Routière dans ses attributions du suivi à réserver à ce dossier et notamment l’approbation des reconductions éventuelles.</p>
<p>Point 13</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 mars 2021 portant désignation des / membres du Conseil de l'Environnement pour la Région de Bruxelles-Capitale</p>	

Point 14

Cabinet proposant : A.M.

Octroi d'une subvention à Repair Together pour son projet (P)réparer demain 2024-2025

Réf : SUB/2024/RepairTogether/ReparerDemain

Sur proposition du Ministre Alain MARON en charge de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat, le Gouvernement bruxellois a marqué son accord sur l'octroi d'un subside de 78.000 € à l'association RepairTogether pour élargir le public apte à réparer. Il s'agit de la poursuite du projet entamé en 2021 qui visait à élargir le public sensibilisé à la réparation. Le premier axe visait à expérimenter des animations pour les enfants tant à l'école primaire qu'à l'école secondaire. Ces formations très concrètes (réparation smart phones, matériels informatiques, vêtements, etc.) sont l'occasion de parler de l'économie circulaire dans toutes ses dimensions (impact sur les ressources, nouvelle économie, pertinence des métiers de la réparation, etc.). Les écoles et des professeurs ont été intéressés. Ils ont participé en particulier des professeurs qui font des liens avec leur matière en géographie, économie, technique, etc. Le second axe visait à mettre en place le repair Lab, véritable maison de la réparation et à y développer des formations pour adultes dans un lieu réunissant l'outillage, les tutoriels et conseils avisés de spécialistes.

Enfin, RepairTogether va initier des collaborations avec différents acteurs de l'économie circulaire en général comme par exemple les fablabs, les matériauthèques ou plus globalement les acteurs du réemploi présent à Bruxelles. Le renouvellement de la subvention permettra de poursuivre le travail accompli et de le développer. C'est important car, selon le type de bien, 50 à 90% de l'impact environnemental d'un produit vient de sa fabrication. Prolonger la durée d'usage a donc un impact favorable sur l'environnement. Et la réparation joue ce rôle.

<p>Point 15</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Octroi d'une subvention à ACR+ (Association des villes et régions pour la gestion durable des ressources) pour son projet ACR+ et ses membres, des villes et régions au coeur d'une transition écologique juste et équitable Réf : SUB/2024/ACR/DefisClimatiques</p>	<p>Sur proposition du Ministre Alain MARON en charge de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat, le Gouvernement bruxellois a approuvé l'octroi d'une subvention de 50.000 euros à ACR+ (Association des villes et régions pour la gestion durable des ressources) pour son projet ACR+ et ses membres, des villes et régions au coeur d'une transition écologique juste et équitable. Le projet entend mettre l'accent sur la nécessité de mettre les villes et régions au rang d'acteurs privilégiés dans toutes les politiques climatiques/environnementales nationales et supranationales, pour garantir une transition juste et équitable, en y appliquant le principe de suffisance autant que faire se peut.</p>
<p>Point 16</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Lancement de l'Appel à projets 2024 Good Food à destination des associations Réf : SUB/2024/AAP_GoodFood_Associations</p>	<p>Sur proposition du Ministre Alain MARON en charge de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat, le Gouvernement bruxellois a approuvé le lancement de l'édition 2024 de l'appel à projets Good Food à destination des associations bruxelloises, pour la mise en œuvre de projets visant l'accessibilité de l'alimentation durable.</p>
<p>Point 17</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Octroi d'une subvention à l'asbl VRAC Bruxelles pour son projet VRAC BRUXELLES Réf : SUB/2024/VRACBruxelles/VRAC</p>	<p>Sur proposition du Ministre Alain MARON en charge de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat, le Gouvernement bruxellois a approuvé l'octroi d'une subvention de 40.000 € à VRAC Bruxelles pour son projet VRAC Bruxelles pour son projet de développement d'achat groupés VRAC à Bruxelles</p> <p>L'asbl VRAC Bruxelles a pour objet de permettre aux habitants des quartiers plus défavorisés un accès à des produits de consommation courante (alimentation, hygiène et entretien, etc.) de qualité (bio, local, vrac) à prix coutant par la mise en place de groupements d'achats en lien avec des acteurs sociaux de terrain.</p>

<p>Point 18</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale établissant les plans de gestion Natura 2000 pour les stations Etangs Mellaerts, Parc de Woluwe, Parc Parmentier et Domaine Manoir d'Anjou – 2e lecture</p>	<p>Sur proposition du Ministre Alain Maron, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a adopté en deuxième lecture l'arrêté établissant les plans de gestion des stations des Etangs Mellaerts, du Parc de Woluwe, du Parc Parmentier et Domaine Manoir d'Anjou.</p>
<p>Point 19</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Projet d'Arrêté du Gouvernement établissant la méthode de calcul d'un « Coefficient de biotope par surface » caractérisant le potentiel théorique d'un site pour la préservation ou le développement de la nature et de biotopes et leurs contributions à la cohérence du réseau écologique [nouveau titre]</p>	<p>Sur proposition du Ministre Alain Maron, le Gouvernement a adopté un arrêté définissant le « coefficient de biotope par surface », ou CBS+, un outil de calcul de la contribution de bâtiments et des terrains à l'accueil de la nature.</p>
<p>Point 20</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une dotation de / fonctionnement à l'Agence régionale pour la Propreté en compensation des primes ACS pour l'année budgétaire 2024</p>	
<p>Point 21</p> <p>Cabinet proposant : B.C.</p> <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale concernant l'octroi d'une subvention de 265.000,00 EUR à l'ASBL Bruxelles-J pour le projet « Trec-One 2024 » - Stratégie Go4 Brussels 2030</p>	<p>Sur proposition du Ministre Bernard Clerfayt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé la subvention de fonctionnement à l'ASBL Bruxelles-J pour le projet Trec-One 2024, plateforme coopérative d'information et d'accompagnement des jeunes en transition entre l'école et la vie active, pour un montant total de 265.000 euros.</p>

<p>Point 22</p> <p>Cabinet proposant : B.C.</p> <p>Projet d'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant exécution de l'ordonnance du 1er février 2024 relative à la migration économique (3ème lecture)</p>	<p>Sur proposition du Ministre Bernard Clerfayt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé en troisième et dernière lecture, un projet d'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant exécution de l'ordonnance du 1er février 2024 relative à la migration économique.</p>
<p>Point 23</p> <p>Cabinet proposant : B.C.</p> <p>Déménagement du data center régional</p>	<p>Sur proposition du Ministre Bernard Clerfayt, le Gouvernement bruxellois approuve le contenu de la présente note et le déménagement du Datacenter situé à Paradigm vers un datacenter IRISnet.</p>
<p>Point 24</p> <p>Cabinet proposant : N.B.</p> <p>Modification des articles 35, 36 et 37 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles- Capitale du 26 septembre 1996 organisant la location des habitations gérées par la Société du Logement de la Région bruxelloise ou par les sociétés immobilières de service public – Deuxième et dernière lecture.</p>	<p>Sur la proposition de la Secrétaire d'État chargée du Logement, le Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale a approuvé en deuxième et dernière lecture le projet d' arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant les articles 35, 36 et 37 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 septembre 1996 en vue de renforcer les partenariats pour le logement des publics vulnérables.</p>
<p>Point 25</p> <p>Cabinet proposant : N.B.</p> <p>Désignation de la Présidente et des 2 vice-présidentes du Conseil consultatif pour l'élimination du racisme en Région de Bruxelles-Capitale.</p>	<p>Sur proposition de la Secrétaire d'Etat en charge de l'Egalité des Chances, le Gouvernement a approuvé la désignation de la Présidente et des 2 vice-présidentes du Conseil consultatif pour l'élimination du racisme en Région de Bruxelles-Capitale.</p>

<p>Point 26</p> <p>Cabinet proposant : B.T.</p> <p>Appel à projets « Women in business » 2024 – Validation du règlement</p>	<p>Sur proposition de la Secrétaire d'Etat chargée de la Transition Economique Barbara Trachte et de la Secrétaire d'Etat chargée de l'Egalité des chances Nawal Ben Hamou, le Gouvernement bruxellois a approuvé la proposition de règlement de l'appel à projets « Women in business » 2024.</p> <p>L'appel à projets « Women in business » est une initiative du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale visant à soutenir des acteurs privés qui portent des projets qui soutiennent les candidates entrepreneuses et les entrepreneuses, en particulier celles qui sont invisibilisées et sous-représentées dans l'entrepreneuriat. Cet appel s'inscrit dans une démarche intersectionnelle, de sorte qu'il est attendu que les projets sélectionnés contribuent à augmenter la diversité des entrepreneuses en ciblant un public-cible qui combine plusieurs caractéristiques susceptibles de créer des discriminations spécifiques, en plus du genre, telles que, par exemple, l'âge, l'origine culturelle, la nationalité, l'origine et la situation sociale ou le handicap.</p> <p>La présente décision est de notification immédiate.</p>
<p>Point 27</p> <p>Cabinet proposant : B.T.</p> <p>Octroi de subsides d'Innoviris pour la réalisation d'un projet intitulé « Horizons d'Arts : Comment imaginer un secteur culturel durable et résilient par temps de crise ? » dans le cadre du programme Co-Creation</p>	<p>Sur proposition de la Secrétaire d'État Barbara Trachte, le Gouvernement bruxellois a approuvé l'octroi d'un subside total de 775.325 € aux asbl « Compagnie Les plaisirs chiffonnés » et « Ravie » pour soutenir la réalisation de la dernière phase d'un projet de recherche mené en co-création dont l'objectif visé est la résilience du secteur du théâtre et des arts de la parole en Région de Bruxelles-Capitale.</p>

<p>Point 28</p> <p>Cabinet proposant : A.P.</p> <p>Approbation de la nouvelle version du Guide du protocole de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Circulaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale concernant les Voyages de service à l'étranger.</p>	<p>Sur proposition de la Secrétaire d'État Ans PERSOONS, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a marqué son accord sur la nouvelle version du Guide du protocole de la Région de Bruxelles-Capitale et sur la révision de la Circulaire relative aux Voyages de service à l'étranger.</p>
<p>Point 29</p> <p>Cabinet proposant : A.P.</p> <p>Subvention de EUR 49.500,00 à l'ASBL Un Soir Un Grain</p>	<p>Sur proposition de la Secrétaire d'Etat, Ans Persoons, en charge du Commerce extérieur, le Gouvernement bruxellois a marqué son accord sur l'octroi d'un financement de 49.500,00 EUR à l'asbl Un soir un Grain, afin de contribuer à la réalisation des actions de soutien au cinéma via l'organisation de festivals internationaux.</p>
<p>Point 30</p> <p>Cabinet proposant : A.P.</p> <p>Attribution du marché public Maintenance du système de gestion géographique CityGIS par le Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente (DAS 2023.049)</p>	<p>Sur la proposition de la Secrétaire d'État Ans PERSOONS, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve l'attribution du marché public Maintenance du système de gestion géographique CityGIS par le Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente.</p>

<p>Point 31</p> <p>Cabinet proposant : A.P.</p> <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant nomination du Président et du Vice-Président de la Commission royale des Monuments et des Sites.</p>	<p>Sur proposition de la Secrétaire d'État Ans Persoons, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve l'arrêté portant nomination du Président, de régime linguistique néerlandophone, et du Vice-Président, de régime linguistique francophone, de la Commission royale des Monuments et des Sites, pour un mandat qui prend fin en octobre 2027.</p>
<p>Point 32</p> <p>Cabinet proposant : A.P.</p> <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale désignant les personnes déléguées par le Gouvernement pour assister à l'audition dans le cadre des recours au Gouvernement</p>	<p>Sur proposition de la Secrétaire d'Etat Ans PERSOONS, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale désignant les personnes déléguées par le Gouvernement pour assister à l'audition dans le cadre des recours au Gouvernement.</p>
<p>Point 33</p> <p>Cabinet proposant : A.P.</p> <p>Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale contre la décision du fonctionnaire délégué de refuser le permis d'urbanisme tendant à « réaménager de façade à façade la place de la Liberté, créer un espace de plain-pied, rénover les revêtements, restaurer le square central, abattre deux arbres, planter quatre arbres sur la rue du Congrès et modifier la circulation sur la rue du Congrès ».</p>	<p>Sur proposition de la Secrétaire d'État Ans PERSOONS, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable et fondé le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du fonctionnaire délégué de refuser le permis d'urbanisme tendant à « réaménager de façade à façade la place de la Liberté, créer un espace de plain-pied, rénover les revêtements, restaurer le square central, abattre deux arbres, planter quatre arbres sur la rue du Congrès et modifier la circulation sur la rue du Congrès ».</p> <p>Le permis d'urbanisme est accordé.</p>

<p>Point 34</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Octroi d'une subvention de 3.286.000 euros à la Fondation CIVA pour l'année 2024, dans le cadre du contrat de gestion 2024-2028- report du 30/04/2024</p>	<p>Afin de pérenniser la structure et ses missions, le Ministre-Président Rudi VERVOORT propose au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de marquer son accord sur l'octroi d'une subvention limitée à 3.286.000 € à la Fondation CIVA pour l'année 2024 et ce conformément au souhait du Gouvernement de déroger aux dispositions du contrat de gestion 2024-2028.</p>
<p>Point 35</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capital d'octroyer une subvention de 25.587.000 € à la Fondation KANAL et une subvention de 4.722.000€ à Paradigm pour l'année 2024, au titre de dotation annuelle.- report du 30/04/2024</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a octroyé un subside de 25.587.000 € à la Fondation KANAL et un subside de 4.722.000€ à Paradigm pour l'année 2024 au titre de la dotation annuelle conformément au contrat de gestion du 20 juillet 2023</p> <p>La réaffectation du garage Citroën en Musée d'Art Moderne et Contemporain et nouvelle implantation du CIVA est un projet inscrit dans l'Accord de Majorité 2019-2024 du Gouvernement de la Région-Bruxelles Capital et constitue un des projets emblématiques du Plan Canal.</p>
<p>Point 36</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Appel à projets « Dispositif du soutien aux activités d'accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté (dASc) » – triennat 2025-2027- report du 30/04/2024</p>	

<p>Point 37</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Appel à projets « Dispositif d'accrochage scolaire » (dAS) – triennat 2024-2027- report du / 30/04/2024</p>	
<p>Point 38</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Plan d'accrochage scolaire communal » (pASc) – Appel à candidatures 2025- 2027- report / du 30/04/2024</p>	
<p>Point 39</p> <p>Cabinet proposant : E.V.</p> <p>Arrêté du Gouvernement octroyant une subvention de 1.558.000 € à l'administration communale d'Ixelles pour le réaménagement global de l'avenue Général de Gaulle dans le cadre du Contrat Local de Mobilité Flagey-Etangs.- report du 30/04/2024</p>	<p>Sur proposition de la Ministre de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière, Elke Van den Brandt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé d'octroyer à l'administration communale d'Ixelles une subvention de 1.558.000 € pour le réaménagement global de l'avenue Général de Gaulle dans le cadre du Contrat Local de Mobilité Flagey-Etangs.</p>
<p>Point 40</p> <p>Cabinet proposant : E.V.</p> <p>Arrêté du Gouvernement octroyant une subvention de 1.000.000,00 EUR à la commune de Saint-Gilles pour le réaménagement de la place Maurice Van Meenen dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Local de Mobilité ParviS- report du 30/04/2024</p>	<p>Sur proposition de la Ministre de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière, Elke Van den Brandt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé d'octroyer une subvention de 1.000.000,00 EUR à la commune de Saint-Gilles pour le réaménagement de la place Maurice Van Meenen dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Local de Mobilité ParviS.</p>

<p>Point 41</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Mise en place d'un système de consigne sur les canettes et bouteilles en plastique en Belgique - état des lieux- report du 30/04/2024</p>	<p>Sur proposition du Ministre de l'Environnement, le Gouvernement a pris acte des conclusions de l'étude relative aux conditions de faisabilité pour la mise en place d'un système de consigne sur les canettes et bouteilles en plastique en Belgique mandaté par la Région wallonne et des résultats des projets pilotes menés par l'OVAM évaluant une consigne numérique.</p> <p>Le Gouvernement a chargé le Ministre de l'Environnement de veiller lors des futures négociations interrégionales à ce que le système soit inclusif et accessible à l'entièreté de la population et poursuive l'objectif prioritaire d'améliorer durablement et significativement, en cohérence avec la stratégie « clean.brussels », la propreté urbaine en Région de Bruxelles-Capitale, compte tenu des quantités importantes de déchets sauvages présents dans notre environnement et des coûts de gestion qu'ils représentent.</p>
<p>Point 42</p> <p>Cabinet proposant : N.B.</p> <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une subvention de 67.500,00 euros à l'asbl « L'Ilôt » dans le cadre de la coopérative « Fair Ground Brussels »- report du 30/04/2024</p>	<p>Sur proposition de la Secrétaire d'État, Madame Nawal BEN HAMOU, le Gouvernement bruxellois approuve l'arrêté octroyant une subvention de 67.500,00 euros à l'asbl « L'Ilot » pour son projet « Fair Ground Brussels » pour l'année budgétaire 2024.</p>

<p>Point 43</p> <p>Cabinet proposant : B.T.</p> <p>Contrat d'administration entre MAD Brussels, la Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale 2024-2028- report du 30/04/2024</p>	<p>Sur proposition de la secrétaire d'État à la Transition économique, Barbara Trachte, des ministres en charge de la Promotion de l'Image de Bruxelles, Rudi Vervoort et Sven Gatz, et de la Secrétaire d'État chargée du Commerce extérieur, Ans Persoons, le Gouvernement de Bruxelles-Capitale approuve le contrat d'administration entre MAD Brussels, la Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale pour une période allant de 2024 à 2028. La RBC soutiendra structurellement MAD Brussels pendant ces 5 années pour un montant annuel de 765.000 euros :</p> <p>495.000 euros sont destinés à la transition économique dans le secteur du Design et de la Mode, 140.000 euros au renforcement de l'Image de Bruxelles et 130.000 euros à la promotion du commerce extérieur dans le secteur du Design et de la Mode.</p>
<p>Point 44</p> <p>Cabinet proposant : A.P.</p> <p>Bouwmeester maître architecte (BMA) – Proposition d'évolutions de la fonction, de procédure de désignation pour le mandat 2025-2029 et d'approbation en 1ere lecture d'un avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au maître-architecte- report du 02/05/2024</p>	<p>Reporté</p>
<p>Point 45</p> <p>Cabinet proposant : A.P.</p> <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux changements d'utilisation soumis à permis d'urbanisme – 3ième et dernière lecture- report du 02/05/2024</p>	<p>Sur proposition de la Secrétaire d'État Ans PERSOONS, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux changements d'utilisation soumis à permis d'urbanisme.</p>

<p>Point 46</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Formation et instruction des métiers de la sécurité en Région bruxelloise - exécution de la décision du 16 juin 2022 - financement de la cession et de l'aménagement intérieur du site Stellantis.</p>	<p>Sur proposition de son Ministre-Président, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a arrêté la programmation et les modalités de financement de l'aménagement intérieur du site Stellantis comme surfaces d'entraînement dans le cadre du regroupement des écoles des métiers de la sécurité, de la prévention et du secours à Tour et Taxi.</p>
<p>Point 47</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Mise en œuvre du programme régional « Brussels Helps Ukraine » et de la politique de l'accueil – Prolongation de l'engagement des référents communautaires</p>	<p>Étant donné la prorogation de la protection temporaire jusqu'au 3 mars 2025 et dans le cadre de la politique de l'accueil, il est proposé au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie d'intégration des bénéficiaires en partenariat avec les communautés concernées en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prolongeant l'engagement de référents communautaires au sein du Service public régional de Bruxelles (pour les groupes de travail dédiés au « Logement », « Infrastructures d'hébergement temporaire » et « Communication ») et d'Actiris (pour le GT « Emploi ») ;</li> <li>- octroyant une subvention de 148.060 € à l'asbl Ukraine Voices Refugee Committee pour engager deux référents communautaires au service des groupes de travail « Éducation » (à perspective.brussels) et « Santé et action sociale » (à vivalis.brussels), du 1er avril 2024 au 31 décembre 2024.</li> </ul>
<p>Point 48</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Mise en œuvre de la politique de l'accueil : exécution de la convention de partenariat relative à l'octroi de l'accueil – Projet d'arrêté octroyant une subvention de 3.007.541 € à la Croix-Rouge de Belgique pour la gestion de centres d'hébergement d'urgence</p>	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de partenariat avec Fedasil, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroie une subvention de 3.007.541 € à la « Croix-Rouge de Belgique » pour la gestion de centres d'hébergement d'urgence. Le subside permet de financer 100 places au centre « Belliard » pour l'année 2024, ainsi que 188 places supplémentaires au centre « Clinique » du 9 au 29 février 2024.</p>

<p>Point 49</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une subvention de 483.400,00 € à l'asbl « Fédération bruxelloise unie pour le logement » pour le financement des occupations temporaires des bâtiments « Depage » et « Livourne », pour l'année budgétaire 2024</p>	<p>Sur proposition du Ministre Président du Gouvernement Bruxellois M. Rudi VERVOORT, le Gouvernement bruxellois décide d'octroyer une subvention de 483.400,00 euros en faveur de l'ASBL « Fédération bruxelloise unie pour le logement » pour les frais de fonctionnement et d'encadrement des occupations temporaires par des migrants des bâtiments situés d'une part au coin de l'Avenue Louise et de la rue de Livourne, juste en face de la Tour Louise et par ailleurs de l'ancienne clinique Antoine Depage située au 101 Avenue Henri Jaspar à Saint-Gilles, pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.</p>
<p>Point 50</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Octroi d'une subvention de 810.895, 00 euros pour l'année 2024 en faveur de la Ville de Bruxelles comme intervention dans les frais de gardiennage et de sécurité des sites « Léopold » et « Evenepoel », mis à disposition de l'asbl BelRefugees, suite à l'incendie survenu en 2023 sur le site « Technomeiser », qui avait également été mis à disposition de cette asbl</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président, chargé du Développement territorial et de la Rénovation urbaine, du Tourisme, de la Promotion de l'Image de Bruxelles et du Biculturel d'Intérêt régional, le Gouvernement régional de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé d'octroyer une subvention de 810.895, 00 euros pour l'année 2024, en faveur de la ville de Bruxelles comme intervention dans les frais de gardiennage et de sécurité des sites « Léopold » et « Evenepoel » mis à disposition de l'asbl BelRefugees.</p>

<p>Point 51</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Projet d'ordonnance contenant la délibération budgétaire n°01 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale autorisant l'engagement, la liquidation et le paiement de dépenses, à imputer au budget général des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'exercice budgétaire 2024.</p>	<p>Sur proposition du ministre Sven GATZ, en charge des Finances, du Budget, de la Fonction publique et de la Promotion du multilinguisme, et du Ministre-Président Rudi VERVOORT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve l'inscription des crédits supplémentaires de 15.200.000 euros en crédits d'engagement et de liquidation dans le cadre du Brussels Deal pour la crise d'accueil suite à une subvention supplémentaire de 15.200.000 euros de la part de Fedasil.</p>
<p>Point 52</p> <p>Cabinet proposant : E.V.</p> <p>Proposition de représentant régional dans le conseil d'administration d'Infrabel</p>	<p>Sur proposition de la Ministre de la mobilité Elke VAN DEN BRANDT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale marque son accord sur représentation régionale au sein du Conseil d'administration d'Infrabel par Madame Brigitte PINTE.</p>

<p>Point 53</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Déclaration de vacance des mandats suivants, approbation des objectifs et de la description de fonction et de la composition de la commission de sélection: - Inspecteur·trice général·e (A4) Infrastructure, Equipements et Charroi au sein de l'Agence Régionale pour la Propreté dans le rôle linguistique néerlandophone - Inspecteur·trice général·e (A4) Budget, Finances, Contrôle de gestion et IT au sein de l'Agence Régionale pour la Propreté dans le rôle linguistique néerlandophone</p>	<p>Sur proposition du Ministre Sven GATZ, le Gouvernement bruxellois a approuvé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la déclaration de vacance, l'approbation des objectifs et de la description de fonction, et la composition d'une commission de sélection pour les mandats d'inspecteur·trice général·e (A4) Infrastructure, Equipements et Charroi au sein de l'Agence Régionale pour la Propreté dans le rôle linguistique néerlandophone et d'inspecteur·trice général·e (A4) Budget, Finances, Contrôle de gestion et IT au sein de l'Agence Régionale pour la Propreté dans le rôle linguistique néerlandophone.</li> </ul>
<p>Point 54</p> <p>Cabinet proposant : N.B.</p> <p>Financement SLRB – Octroi de prêt direct de 150 M € et conclusion des autres droits de tirage pour un montant maximum de 116.435.167,54 €</p>	<p>Reporté</p>
<p>Point 55</p> <p>Cabinet proposant : A.P.</p> <p>Opérationnalisation de la gestion du Réseau international de la RBC suite aux décisions prises lors de la réunion du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 14/03/2024 concernant la stratégie quinquennale de renforcement du développement économique international de la Région de Bruxelles-Capitale.</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi Vervoort et la Secrétaire d'Etat Ans Persoons, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a marqué son accord avec la mise en œuvre d'une Gouvernance tenant compte de la Stratégie quinquennale de développement économique international de la Région de Bruxelles-Capitale.</p>

<p>Point 56</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance / modifiant la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux en vue d'interdire le fait d'attacher ou d'enfermer des animaux dans un espace restreint de manière continue ou habituelle.</p>	
<p>Point 57</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance / modifiant la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux en vue de restreindre les lieux autorisés pour le commerce d'animaux.</p>	
<p>Point 58</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance relative / à l'organisation de la consultation populaire régionale.</p>	
<p>Point 59</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance portant / assentiment à l'annexe VI du Protocole au Traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement, faite à Stockholm le 17 juin 2005.</p>	

<p>Point 60</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance / modifiant l'Ordonnance du 17 juillet 1997 relative à la lutte contre le bruit en milieu urbain.</p>	
<p>Point 61</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance portant / assentiment à l'accord de coopération du 14 mars 2024 entre la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Région de Bruxelles-Capitale concernant la création de la plateforme permanente de dialogue et de concertation du non-marchand et son hébergement auprès de Brupartners.</p>	
<p>Point 62</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance / modifiant l'article 12bis de la Nouvelle loi communale afin d'assurer l'inclusion des / personnes atteintes d'un handicap intellectuel dans l'exercice de mandats communaux.</p>	
<p>Point 63</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance / modifiant l'Ordonnance du 28 mai 2015 créant un organisme d'intérêt public centralisant la gestion de la politique de prévention et de sécurité en Région de Bruxelles-Capitale et créant l'École régionale des métiers de la sécurité, de la prévention et du secours – Brusafe.</p>	

<p>Point 64</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance relative / à l'octroi d'une garantie de la Région de Bruxelles-Capitale au Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (SIAMU), sous la forme d'un cautionnement, dans le contexte du contrat DBFM pour la construction de la nouvelle caserne état-major à Bruxelles.</p>	
<p>Point 65</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance portant / assentiment à l'accord de coopération du 21 mars 2024 entre la Communauté française, la Commission communautaire française et la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux besoins spécifiques de l'enseignement obligatoire et de l'accueil de la petite enfance à Bruxelles.</p>	
<p>Point 66</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance / modifiant l'Ordonnance du 29 juillet 2015 introduisant un prélèvement kilométrique en Région de Bruxelles-Capitale sur les poids lourds prévus ou utilisés pour le transport par route de marchandises, en remplacement de l'Eurovignette.</p>	
<p>Point 67</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance / modifiant l'Ordonnance du 23 décembre 2016 relative à la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique et l'ordonnance du 6 mars 2019 relative au Code bruxellois de procédure fiscale.</p>	

<p>Point 68</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du projet de Décret et / Ordonnance conjoints de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française modifiant les articles 25, 27, et 28 des Décret et Ordonnance conjoints de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française du 16 mai 2019 relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises.</p>	
<p>Point 69</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance / modifiant l'Ordonnance du 19 juillet 2001 relative aux enquêtes parlementaires.</p>	
<p>Point 70</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance portant / assentiment à l'accord de coopération et à l'accord de coopération d'exécution du 4 avril 2024 entre la Communauté flamande, la Région flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et l'État fédéral sur la mise en œuvre intergouvernementale du règlement (UE) 2018/1724 du Parlement européen et du Conseil du 2 octobre 2018 établissant un portail numérique unique pour donner accès à des informations, à des procédures et à des services d'assistance et de résolution de problèmes, et modifiant le règlement (UE) n° 1024/2012.</p>	